

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 septembre 2020 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan - BOUVERET Maryse (procuration de DEZARNAUD Sylvie) – FINAND Françoise – BRUCHON Dominique - SEIGLE Philippe – LAMBERT Corine – CAIZERGUES Claire – ANTUNES Nathalie – DELUCHI Franck POIPY Lionel – ARMANDO Pierre-Louis – PINGET Marie-Claude – ROUZIER Frédéric

Absents (excusés) : COZ Loïc - DEZARNAUD Sylvie

Secrétaire de séance : ARMANDO Pierre-Louis

POINT N°1 : DECISION DE SEANCE A HUIS CLOS

Vu l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, et sur proposition du Maire,

Considérant que la salle de la mairie ne permet pas l'application des mesures de distanciation prescrites dans le cadre de la gestion de la pandémie du COVID 19 , et ne permet pas d'accueillir le public en nombre,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide que la séance du conseil municipal se tiendra à huis clos

POINT N°2 : DOSSIERS D'URBANISME

1° Déclarations d'intention d'aliéner

♦ Parcelle concernée : section AH N°359 et 360

25, chemin de la Perlande

La commune n'est pas intéressée par cette parcelle et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption

2° Déclaration préalable

♦ Piscine

Parcelle concernée : section AE N°197

543, route de Pisieu

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

♦ Réfection de toiture et peinture des fenêtres et volets

Parcelle concernée : section AK N°41

14, chemin du suret

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- ♦ Mur de clôture

Parcelle concernée : section AK N°120

318 route de Tourdan

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- ♦ Installation photovoltaïque

Parcelle concernée : section AM N°354

548, chemin de Beaurepaire

Avis favorable : le demandeur, conseiller municipal, ne participe pas aux débats

3° Permis d'aménager

- ♦ Création d'un lot supplémentaire

Parcelle concernée : section AH N°60

Chemin de la Perlande

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France. Il sera signalé que l'implantation de la maison n'est pas correcte sur le projet.

4° Site patrimonial remarquable

- ♦ Contact sera pris avec Mme Florence Delomier-Rollin de la DRAC, qui est en charge du suivi des sites patrimoniaux remarquables et de leur réactualisation. La révision du règlement permettrait de mieux répondre à certaines imprécisions et de l'adapter aux enjeux actuels.

POINT N°3 : PROJET DE REGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

- ♦ Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le nouveau règlement du marché présenté par Mme Antunes. Il reprend en grande partie le règlement antérieur en précisant le droit de place appliqué. L'horaire de fin du marché est également prolongé d'une heure.

POINT N°4 : PROJET DE REALISATION D'UN PARKING ENHERBE ET AMENAGEMENT D'UNE PLACETTE AVEC CREATION DE TOILETTES PUBLIQUES

- ♦ Les places de parking aménagées près du parc communal ne sont pas assez nombreuses pour satisfaire le stationnement intra muros des habitants. Du fait également de la tenue du marché hebdomadaire, de l'organisation de nombreuses manifestations au parc et place des terreaux, de la création en cours d'un cabinet paramédical ; le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'aménager un parking enherbé avec pavés drainants de 15 places identique à celui existant. Des toilettes publiques PMR seront également installées sur la placette près du cabinet paramédical. Le coût de ces travaux est estimé à 85.187,20 € HT.

Une subvention de l'état est sollicitée dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), ainsi qu'au niveau du département dans le cadre de la conférence de territoire.

POINT N°5 : ECONOMIE D'ENERGIE SUR LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES

♦ Afin de réaliser des économies d'énergie, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de remplacer les blocs néons installés dans les bâtiments communaux, qui sont très énergivores, par des blocs LED plus performants.

Le coût de ces travaux est estimé à 4.240,00 € HT.

Une subvention est sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour financer ces travaux.

POINT N°6 : GESTION DE LA PANDEMIE COVID19 AU NIVEAU COMMUNAL

♦ S'agissant de l'activité habituelle de l'association, les baladins pourront maintenir la veillées châtaignes avec une jauge de personnes limitée à 60. La tenue d'une buvette est par contre interdite.

POINT N°7 : ECOLE

1° Visite de l'inspectrice de l'éducation nationale et de la responsable pédagogique

♦ Le groupe scolaire a reçu la visite de la nouvelle inspectrice de l'éducation nationale et de la responsable pédagogique. Le but était de prendre un premier contact avec les enseignants et de visiter les locaux mis à leur disposition.

2° Achats pour les enseignants

♦ Les enseignants ont fait part de leurs besoins après cette rentrée scolaire.

3° Restaurant scolaire

♦ Le contrat de la personne recrutée en renfort à la cantine est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

♦ Le personnel sera doté de vêtements de travail et de chaussures adéquates.

4° Nettoyage des vitres

♦ Le nettoyage des vitres est prévu pendant les vacances de la Toussaint.

POINT N°8 : FINANCES

1° Conférence territoriale

♦ Une subvention de 130.000 € a été inscrite par la conférence territoriale pour les travaux de restauration des bâtiments du bourg de Tourdan.

♦ Deux dossiers par commune peuvent être retenus chaque année. La commune étudie la mise en sécurité du stade, suite à la demande formulée par le district du Dauphiné de football. Ce dossier pourra aussi être déposé en conférence territoriale.

2° Redevance versée par ELIOR

♦ Du fait de la COVID19 qui a conduit à fermer le restaurant scolaire pendant une longue période, la redevance perçue par la commune en 2020, devrait être inférieure de 23.000 € par rapport à 2019.

3° Procès pour la cuisine centrale

- ♦ Le jugement du tribunal administratif a été rendu. La commune percevra 41.475 € des parties mises en cause.
- ♦ La facture de l'avocat sera adressée à notre assurance pour remboursement.

4° Plan école

- ♦ Une aide financière peut être obtenue pour des travaux sur les bâtiments scolaires dans le cadre du plan écoles du département. Un point sera fait pour une éventuelle demande compte tenu de cette possibilité de financement.

POINT N°9 : VOIRIE

1° Route de Pisieu

- ♦ Les entreprises Marchand et Eiffage vont intervenir route de Pisieu, à la demande de la communauté de communes pour la pose d'un plateau ralentisseur et des aménagements annexes. Le tapis d'enrobé sera posé pendant les vacances scolaires, pour ne pas perturber le transport scolaire. Une traversée de route est aussi prévue à hauteur du lotissement les terrasses des Primarets pour la gestion des eaux pluviales.

2° Réfection de voirie

- ♦ Une réunion a eu lieu avec le service voirie de la communauté de communes pour examiner les travaux qui pourraient être réalisés en 2021. Il est retenu prioritairement la réfection d'une partie de la route du stade depuis le chemin Ferra jusqu'à la route des écoliers.
- ♦ Les curages de fossés, nids de poule, le débroussaillage et le marquage au sol seront pris en charge par la communauté de communes dans le cadre de la compétence voirie.

POINT N°10 : TRAVAUX AU BOURG DE TOURDAN

1° Transformateur électrique

- ♦ Le transformateur a été livré mais la couleur n'est pas conforme aux prescriptions de l'ABF. Il sera donc repeint suivant le RAL demandé.

2° Branchements électriques

- ♦ L'entreprise SOBECA doit finir les branchements des particuliers la semaine prochaine.

3° Travaux dans l'ancien presbytère

- ♦ La dernière réunion s'est tenue en présence de M. Régis Vermorel de la DRAC. Les travaux de la façade de la cure ont bien avancé. Le traitement de la façade a été acté. Ce sera un enduit fin et le chaînage d'angle sera conservé ainsi que le liseret sous toiture.

4° Mur mitoyen avec la propriété voisine

- ♦ Il sera intégré dans le dossier de subvention au titre des monuments historiques. Un devis sera demandé à l'entreprise titulaire du lot pisé. La commune sera maître d'ouvrage notamment pour la partie administrative. Une convention sera signée avec l'autre propriétaire.

5° Partie bibliothèque

- ◆ Le projet a été affiné avec les bibliothécaires.

POINT N°11 : RESEAUX

1° Fibre

- ◆ Des poteaux ont été changés route de Beaurepaire dans le cadre du développement de la fibre.

2° Hydrants

- ◆ Concernant la sécurité incendie sur la zone d'activités, il est rappelé que c'est les grandes surfaces qui doivent prendre des dispositions pour assurer le complément de la sécurité incendie.

3° Réseau d'eau

- ◆ La commune a reçu des factures élevées au niveau de sa consommation d'eau. Après renseignement auprès du service des eaux, il s'agit de reprises d'arriérés. Le point sera toutefois fait, pour voir si certains compteurs pourraient être supprimés.
- ◆ Des robinets avec bouton poussoir seront installés pour réduire la consommation d'eau dans les espaces publics.

4° Réseau d'assainissement

- ◆ Des contrôles ont été faits par le service du SPANC au niveau des assainissements non collectifs.

POINT N°12 : PATRIMOINE, TOURISME, CULTURE

1° Prochaine réunion de la commission communale

- ◆ La prochaine réunion de la commission aura lieu le 15 octobre.

2° Journées européennes du patrimoine

- ◆ 656 visiteurs ont été dénombrés sur Revel-Tourdan lors des journées européennes du patrimoine.

3° Offre touristique sur Revel-Tourdan

- ◆ Une rencontre est prévue avec un guide conférencier pour définir une offre touristique sur Revel-Tourdan.

4° Commission culture et patrimoine de la communauté de communes

- ◆ Une réunion de cette commission est prévue le 13 octobre.

5° Exposition au parc Rosset-Bressand

- ◆ L'exposition sur l'évolution de la place des terreaux reste en place au parc Rosset-Bressand jusqu'au 11 novembre.

POINT N°13 : LOGEMENTS

1° Maison de l'ancienne poste

- ♦ Un contact a été pris auprès d'une agence immobilière pour la mettre en vente.

2° Logements rue du billier et grande rue

- ♦ Une convention qui réglementait les loyers a été signée entre l'Etat et la commune en 1989, lors de la construction des logements. Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide de dénoncer cette convention.

POINT N°14 : ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE - AGRICULTURE

1° Conseil en économie partagé

- ♦ La commission s'est réuni le 14 septembre en présence de Mme Brynhild Massardier, conseillère en énergie partagée, au sein de Territoire Energie de l'Isère. Elle a présenté un suivi des consommations, alerté sur certains points et préconisé certaines actions. Des compteurs d'eau seraient peut-être à supprimer.

Au niveau de l'électricité, de grosses consommations restent à étudier et à solutionner.

La consommation en eau à l'école est importante, il faudrait en chercher la cause (fuites, etc...).

Au niveau de l'éclairage public, l'extinction n'est pas possible pour l'instant. Un avis sera demandé aux techniciens du TE38.

Concernant la surchauffe estivale à l'école, une réflexion sera mise en œuvre avec le TE38.

2° Mare pédagogique

- ♦ Un nettoyage est prévu le 7 novembre et des panneaux de signalisation seront commandés.

POINT N°15 : ANIMATION

1° Carnaval

- ♦ Le carnaval organisé à l'occasion de paysage paysages a réuni environ 300 personnes, qui ont pu assister à des prestations de grande qualité et un spectacle très sympathique . Le temps n'était malheureusement pas de la partie avec du froid et de la pluie, ce qui a gâché un peu la fête, ainsi que les contraintes liées à la crise sanitaire.

Le Maire
Yvan ARGOUD